

**INSCRIPTION AUX EPREUVES TERMINALES
DES BACCALAUREATS GENERAL OU TECHNOLOGIQUE
Session 2026**

**Candidats individuels
résidant dans l'académie d'Aix-Marseille**

Cette procédure concerne les candidats individuels : candidats libres, CNED libres domiciliés dans l'académie d'Aix-Marseille.

Les candidats qui, à titre dérogatoire, **demandent à subir les épreuves anticipées de Français en même temps que les autres épreuves du baccalauréat**, sont concernés par cette procédure. **Ils ne doivent pas s'inscrire à l'examen sur le niveau 1ère (Epreuves anticipées).**

Ne sont pas concernés par cette procédure :

Les candidats inscrits dans un établissement scolaire et les candidats inscrits au CNED en classe complète réglementée. Ils seront inscrits à l'examen par leur établissement ou par le CNED, aucune démarche n'est à réaliser par la famille en dehors de celle demandée par l'établissement ou par le CNED.

L'inscription à un examen est un acte personnel, il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes afin d'éviter toute erreur ou omission.

Avant toute inscription je vous invite à consulter :

- le site Eduscol pour connaître les attendus et contenus des épreuves ainsi que les programmes :
<https://eduscol.education.fr/>

[Baccalauréat général](#)
[Baccalauréat technologique](#)

- la rubrique *Baccalauréat général et technologique* du site internet académique où vous trouverez toutes les informations utiles tout au long de la session :
<https://www.ac-aix-marseille.fr/examens-121771>

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet

du vendredi 10 octobre à 12h00 au lundi 17 novembre à 12h00

Le candidat doit impérativement déposer ses pièces justificatives dans son compte candidat Cyclades avant le 28 novembre 2025 à 18h dernier délai

Aucune inscription ne sera acceptée ou modifiée au-delà de la clôture des inscriptions.

En l'absence de pièces justificatives, l'inscription sera annulée.

Accompagnement des candidats

Contacts en fonction de votre secteur géographique :

- ✓ **Secteurs Aix en Provence – Pertuis – Gardanne**
Mme SELKA Tél 04.42.91.71.93 Mail : sabrina.selka@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Secteurs Gap -Embrun – Briançon – Manosque – Digne – Sisteron**
Mme ERMANNI Tél 04.42.91.71.89 Mail : ilaria.ermanni-garcin@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Secteurs Arles – Avignon – Orange – Carpentras – Cavaillon – Apt**
Mme SAVINI Tél 04.42.91.71.79 Mail : celine.savini@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Secteurs Martigues – Marignane – Vitrolles -Salon - Istres – Miramas**
Mme DUFORT Tél 04.42.91.71.94 Mail : sylvie.dufort@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Secteurs Aubagne – La Ciotat – Marseille Sud 8^e à 12^e**
Mme COUPEAU Tél 04.42.91.71.90 Mail : carine.coupeau@ac-aix-marseille.fr
- ✓ **Secteurs Marseille Centre 1^{er} au 7^e – Marseille Nord 13^e à 16^e**
M. BEURLEY Tél 04.42.91.71.91 Mail : thomas.beurley@ac-aix-marseille.fr

PROCEDURE D'INSCRIPTION

COMPTE UTILISATEUR



Le compte CYCLADES permet de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (récapitulatif d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.

Vous êtes invité(e) à le visiter régulièrement en fonction du calendrier des épreuves précisé sur le site internet de l'académie.

Vous serez informé(e) **par mail** (à l'adresse renseignée lors de la création du compte) de la mise à disposition des documents. (**Attention vérifier vos SPAMS !**)

✓ **J'ai déjà un compte candidat cyclades**

Je me connecte directement [Cliquer ici](#) puis « Me connecter ».

✓ **J'ai un compte candidat cyclades mais j'ai oublié le mot de passe**

Je me connecte directement [Cliquer ici](#) puis « Me connecter »

Inscrit(e) aux épreuves anticipées 2025 ou au BGT 2025,

→ en candidat individuel ou CNED scolaire, mon identifiant est mon adresse mail utilisée lors de la création de mon compte Cyclades

→ en candidat scolaire, mon identifiant est au format : prénom.nom

et je clique sur « mot de passe oublié » pour réinitialiser mon mot de passe

✓ **Je n'ai jamais eu de compte candidat cyclades**

→ Je [clique ici](#) puis sur « Je n'ai pas de compte »

Un tutoriel est disponible sur le portail d'inscription de l'académie Aix-Marseille : [tutoriel](#)

MON INSCRIPTION

✓ **J'étais inscrit aux épreuves anticipées 2025**

ou au BGT 2025 dans l'académie Aix-Marseille, je clique sur la vignette rectangulaire

« PRE-INSCRIPTION 2026 A COMPLETER »



	✓ Sinon, je clique sur « Ajouter une candidature » → je choisis l'examen (Baccalauréat général ou technologique), la session (2026) et l'académie AIX-MARSEILLE et je valide. → je complète l'ensemble des onglets :
	Identification ✓ Je complète mes données personnelles. Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture des inscriptions, je contacte le service gestionnaire (cf. les coordonnées plus haut) pour faire une demande de modification.
	Informations candidature  <u>La situation à l'inscription</u> Le choix de la situation à l'inscription est important car elle détermine la nature de mon évaluation. En cas de doute je n'hésite pas à joindre les gestionnaires du service d'organisation du baccalauréat. ○ Vous étiez scolarisé(e) en 1^{ère} l'année passée ○ Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et <u>vous avez échoué</u>. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions ○ Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ○ Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel ou technologique ○ Vous présentez à l'examen après une interruption de scolarité ○ Vous êtes dans une autre situation <u>Catégorie du candidat</u> Je renseigne la catégorie qui me correspond « individuel » (si je suis inscrit(e) en candidat libre, CNED libre) <u>Etablissement</u> Je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile (je serai convoqué(e) dans la mesure du possible à proximité de cette zone pour mes épreuves. <u>Exemple pour un candidat résidant sur le secteur d'Aix en Provence :</u> Votre établissement INDIVIDUEL AIX EN PROVENCE (01300119) <u>Demande d'aménagements d'épreuves au titre du handicap</u> Je suis en situation de handicap et souhaite déposer une demande d'aménagements d'examen, je coche la case prévue à cet effet  Cette coche est indicative. Pour bénéficier d'aménagements d'épreuves, je dois impérativement déposer un dossier auprès du recteur y compris pour les étalements des épreuves sur plusieurs sessions. <u>Je consulte le site académique pour connaître les modalités.</u> <u>Diffusion des résultats</u> Je précise si j'autorise le recteur à communiquer mon résultat d'admission aux organismes privés et/ou collectivités territoriales. <u>Je consulte les informations complémentaires relatives à cette rubrique</u>
	Qualification présentée ✓ Je renseigne ma voie : générale ou technologique (je précise la série) ✓ Je renseigne les 2 enseignements de spécialité pour le bac général, associés à la série d'inscription pour le bac technologique je renseigne la série et l'option de spécialité. ✓ Je renseigne mes choix de langue pour la LVA et la LVB (pour les séries technologiques : inscription à l'épreuve d'ETLV)

		✓ Je renseigne le choix des 2 activités d'EPS si je suis Apte, ou le cas échéant, mon inaptitude partielle (Epreuve aménagée) ou totale (Inapte) ✓ Je peux renseigner 1 ou 2 choix d'enseignements optionnels Je consulte préalablement le contenu des épreuves afin de m'assurer d'être en mesure de répondre aux attendus (<i>cf Fiche BGT fiche des enseignements optionnels sur le site internet de l'académie</i>) →Si je redouble, je peux conserver des notes, je complète le formulaire de demande de conservation ou bénéfices de notes (ANNEXE n°4) →Si je peux bénéficier de dispenses d'épreuves : candidat déjà titulaire d'un baccalauréat ou qui a changé de voie ou de série, je m'inscris à toutes les épreuves et je complète le formulaire de demande de dispense correspondant à ma situation (ANNEXE n°5 ou 11 ou 12)  Le choix de la conservation de notes ou de la dispense d'épreuves ne permet pas d'obtenir de mention à l'examen. <u>Je consulte les informations complémentaires relatives à cette rubrique</u>
	Récapitulatif	✓ Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment. Vous devez relire attentivement toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription. Une attention particulière doit être portée aux données de l'état civil. Celles-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité. Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas le cas, merci de laisser la case vide. L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat. L'adresse postale ne servira que pour l'envoi du diplôme à l'automne 2026. Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs, aucune rectification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions. ✓ Je clique sur le bouton Enregistrer pour terminer mon inscription.
	N° inscription	✓ Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur Visualiser/Imprimer ✓ Ma confirmation d'inscription est aussi disponible dans la rubrique Mes documents.
CONFIRMATION D'INSCRIPTION		✓ Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige en rouge les erreurs éventuelles – ou en ligne tant que le service d'inscription est ouvert. ✓ Je téléverse ma confirmation d'inscription signée, éventuellement corrigée, et les pièces justificatives correspondantes <u>avant le 28 novembre à 18h00</u> (dans le menu Mes justificatifs)  Tout dossier incomplet, pièces justificatives non téléversées dans les délais entraînera l'annulation de l'inscription à l'examen.
PIECES JUSTIFICATIVES A TELEVERSER		 Mon inscription  Mes documents  Les formulaires  Mes justificatifs 1. 2. Pour finaliser mon inscription, je téléverse dans mon compte Cyclades, rubrique « Mes justificatifs », les documents demandés <u>avant le 28 novembre 2025 à 18h dernier délai.</u>

	→ je retrouve ma confirmation (récapitulatif) et la liste des pièces que je dois fournir, dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « Mes documents » (1.) → je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « Mes justificatifs » (2.) <u>Les justificatifs demandés :</u> → Ma confirmation d'inscription signée (et éventuellement corrigée en rouge) → Une photocopie de ma pièce d'identité → Une photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité. <i>A défaut :</i> - pour les candidats seulement convoqués à la JDC, attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national, - ou pour les candidats non encore convoqués à la JDC, attestation de recensement délivrée par la mairie, - ou pour les candidats exemptés de la JDC, attestation individuelle d'exemption → Le certificat médical EPS type (ANNEXE n°6) selon ma situation (inaptitude totale ou inaptitude partielle). → Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un baccalauréat obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits dans une autre académie...) Dépôt des pièces justificatives <u>avant le 28 novembre 2025 à 18h dernier délai.</u>
--	---

Informations complémentaires - onglet INFORMATIONS CANDIDATURE

La situation à l'inscription

○ Vous étiez scolarisé(e) en 1^{ère} l'année passée

Je me suis inscrit(e) à partir de la candidature « **PRE-INSCRIPTION 2026 A COMPLETER** », les notes des épreuves anticipées sont automatiquement reportées pour être conservées.

J'ai créé une nouvelle candidature ou j'étais inscrit en 1^{ère} dans une autre académie :

Je téléverse dans la rubrique cyclades « **Mes justificatifs** », la **copie de mon relevé de notes des épreuves anticipées** (téléchargeable à partir de votre compte Cyclades dans l'espace « Mes documents » de mon inscription aux épreuves anticipées).

○ Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et vous avez échoué. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions

- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois après la session 2021 et avant la session passée *soit à la session 2022, 2023 ou 2024*

- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois à la session passée *soit à la session 2025*

Je m'inscris si possible à partir de la candidature « **PRE-INSCRIPTION 2026 - A COMPLETER** », les notes des épreuves que vous pouvez conserver sont automatiquement reportées.

Je souhaite ou je ne souhaite pas conserver de notes, je complète l'annexe BGT Bénéfice et conservation de notes session 2025 [téléchargeable à partir de la rubrique annexes à joindre à votre inscription](#). ou **ANNEXE n°4 en fin de notice**

Je la téléverse dans la rubrique « **Mes justificatifs** » avec la **copie de mon dernier relevé de notes du baccalauréat (un seul fichier PDF avec les deux documents)**.

Pour connaître les possibilités de conservation ou de dispenses d'épreuves, je consulte les annexes 1 et 2 ou contacte le [gestionnaire d'examen de mon secteur](#).

○ **Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique (et vous souhaitez présenter à nouveau l'examen)**

- Vous pouvez à ce titre faire valoir des dispenses sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous n'obtiendrez pas de mention. Je suis automatiquement dispensé des épreuves passées au titre du contrôle continu.

- Vous ne souhaitez pas faire valoir de dispenses sur certaines épreuves. En cas d'admission, vous pourrez éventuellement obtenir une mention. Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves.



Un candidat titulaire d'un baccalauréat à compter de la session 2021 doit choisir au moins une nouvelle spécialité (voie générale) ou un nouvel enseignement de spécialité (voie technologique) en dehors des trois présentées lors de l'examen précédent.
Il n'est pas autorisé à se présenter à l'examen avec des spécialités identiques.

Pour connaître les possibilités de dispense d'épreuves je consulte l'annexe 3 ou je contacte [le gestionnaire d'examen de mon secteur](#), je complète l'annexe BGT Dispense d'épreuves pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique [téléchargeable dans la rubrique annexes à joindre](#) ou l' **ANNEXE n°5 en fin de notice**

Pour valider mon choix, je téléverse la copie de mon relevé de notes du baccalauréat et l'annexe dans Cyclades rubrique « **Mes justificatifs.** »

○ **Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel (scolarisé en 1^{ère} ou en terminale professionnelle en 2024-2025)**

Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves

Je peux demander :

- une dispense de la LVB, si je ne suivais pas de LVB en voie professionnelle,
- une dispense du français écrit et oral

Pour effectuer ce choix, je complète BGT Dispense d'épreuves candidat issu de la voie professionnelle en 2024-2025 [téléchargeable dans la rubriques annexes à joindre](#). ou **ANNEXE n°12 en fin de notice**. Je la téléverse (« **Mes justificatifs** ») avec la **un justificatif de scolarité ou le relevé de notes de mon examen professionnel (un seul fichier PDF avec les deux documents)**.

○ **Vous présentez l'examen après une interruption de scolarité**

- **Votre interruption de scolarité entre la 1^{ère} et la terminale a duré une année scolaire**

Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves.

Si j'ai interrompu ma scolarité en raison d'une mobilité à l'étranger ou cas de force majeure, j'envoie par mail au gestionnaire d'examen (voir page 1) la **copie du relevé des épreuves anticipées 2024 et un justificatif de mon empêchement**.

Mobilité à l'étranger : scolarisation à l'étranger en 2024-2025, copie de visa ou passeport ou tous autres documents justifiant de votre absence du territoire.

Cas de force majeure : En cas de maladie grave, je fournis un certificat médical sous pli confidentiel à destination du médecin du rectorat et j'adresse un courrier au Rectorat, DIEC 3.02, Place Lucien Paye, 13621 Aix en Provence Cedex 1

- **Votre interruption de scolarité entre la 1^{ère} et la terminale a duré plus d'une année scolaire**

Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves.

- **Vous êtes dans une autre situation (toutes les situations non proposées en amont).**

Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves.

Etablissement

Je choisis dans le menu déroulant le lieu le plus proche de mon domicile.

 Le lieu de passation peut être différent selon les épreuves notamment pour les épreuves évaluées au titre du contrôle continu et les épreuves de remplacement (septembre). Selon le volume de candidats, certaines épreuves sont organisées sur un seul centre académique.

Demande d'aménagements d'épreuves au titre du handicap

 Coche à titre indicatif.

Pour bénéficier d'aménagements d'épreuves, **je dois impérativement déposer un dossier auprès du recteur y compris pour les étalements des épreuves sur plusieurs sessions avant le 28 novembre 2025 à 18h dernier délai.**

[Je consulte le site académique pour connaître les modalités en cliquant ici.](#)

Si j'étais inscrit(e) aux épreuves anticipées ou au baccalauréat dans une autre académie et que je bénéficiais de mesures d'aménagement d'examen, j'adresse la copie par mail de la décision d'aménagements d'examen au [gestionnaire en charge de mon inscription](#).

Informations complémentaires - onglet QUALIFICATION PRESENTEE

CHOIX DES EPREUVES

J'étais candidat aux épreuves anticipées en 2025 :

Je conserve à la session 2026 du baccalauréat les enseignements choisis lors de l'inscription aux épreuves anticipées session 2025 : langues vivantes – spécialité uniquement suivie en première.

Je conserve également la forme de passage choisie aux épreuves anticipées.

AUCUN CHANGEMENT N'EST POSSIBLE.

Seules les spécialités de terminale peuvent être modifiées à condition de ne pas les remplacer par la spécialité suivie uniquement en première.

Je suis candidat doublant ou triplant du baccalauréat :

Je peux conserver des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves terminales.

Je redouble, je peux modifier les deux spécialités des épreuves terminales. Celle uniquement suivie en première également à condition d'avoir été évalué(e) à ces trois épreuves à la même session.

Je triple, je peux modifier les trois spécialités.

FRANÇAIS

Je suis inscrit(e) à titre dérogatoire aux épreuves de français J'apporte le jour de l'épreuve un exemplaire du récapitulatif des textes et œuvres étudiés, et un exemplaire des œuvres intégrales étudiées. Je construis moi-même ce récapitulatif de textes en conformité avec le programme des épreuves anticipées de français disponible sur le site internet eduscol.

PARTICULARITES – EPREUVES DE SPECIALITES

- **de la spécialité EPPCS – Education Physique, Pratiques et Cultures Sportives**

Je me renseigne sur les attendus et la définition des épreuves sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

- **et de la spécialité Biologie-écologie**

Je me renseigne sur les attendus et la définition des épreuves, portée par le ministère de l'agriculture, sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

LANGUE VIVANTE

Baccalauréat technologique : Inscription à épreuve d'ETLV

Je m'inscris à l'ETLV :

- je sélectionne la position « inscrit » sur épreuve l'ETLV
- je sélectionne la position « non inscrit » sur l'épreuve orale de la langue correspondante.

Exemple :

^ IT003B : Langue vivante A oral (programme cycle) : Non Inscrit

^ IT003C : Enseignement technologique en langue vivante (programme cycle LVA) : Anglais : Inscrit

EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je saisis mon choix :

- **Contrôle ponctuel - Apte** : je choisis deux activités parmi les trois proposées
- **Epreuve aménagée (Contrôle ponctuel)** : je suis en situation de handicap ou en inaptitude *partielle* (de manière permanente ou temporaire). Je peux subir une épreuve adaptée : Marche en durée. Je fais compléter par mon médecin traitant le formulaire BGT- Certificat d'inaptitude EPS Contrôle ponctuel [téléchargeable à la rubrique annexes à joindre](#) et je le téléverse dans **Mes justificatifs**
- **Contrôle ponctuel -Inapte** : je suis médicalement inapte. Je fais compléter par mon médecin traitant le formulaire BGT- Certificat d'inaptitude EPS Contrôle ponctuel [téléchargeable à la rubrique annexes à joindre](#) et je le téléverse dans la rubrique « **Mes justificatifs** ».
J'envoie en parallèle un certificat détaillé sous pli confidentiel à l'attention du **médecin scolaire de l'éducation nationale** comportant des éléments diagnostics et de suivi relatifs à la pathologie :
DIEC 3.02, Christiane IMMORDINO, Place Lucien Paye, 13621 AIX-EN-PROVENCE

Evaluation ponctuelle	<u>Contrôle ponctuel candidat Apte</u> Deux activités relevant de 2 CA différents choisies par le candidat au moment de son inscription parmi les 3 de la liste nationale : • Danse, • Demi-Fond 800m, • Tennis de table
	<u>Contrôle ponctuel Aménagé :</u> Une épreuve académique : Marche en durée – Champ d'apprentissage n°5
	<u>Contrôle ponctuel candidat Inapte</u> Le coefficient de l'épreuve d'EPS est neutralisé

Les épreuves d'EPS se dérouleront à compter du 22 avril.

Vous devez consulter votre compte Cyclades dans le courant du mois d'avril pour éditer la convocation.

EPREUVES OPTIONNELLES

Le résultat obtenu à chacune des évaluations ponctuelles des enseignements optionnels sur la base du programme de terminale est affecté d'un coefficient 2.

Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires. Ainsi, **l'inscription à des enseignements optionnels** (voie générale : 2 options en terminale maximum auxquelles peuvent se rajouter les options Littératures et cultures de l'Antiquité Latin et grec/ voie technologique : 2 options en terminale maximum) **engage le candidat**.

Toute absence non justifiée à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note 0, affectée du coefficient prévu. En cas d'absence pour cause de force majeure, le candidat est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

Le candidat doit prêter une attention particulière à ces dispositions avant de s'inscrire à un enseignement optionnel.

Je vous invite à prendre connaissance du détail des épreuves et des attendus avant de vous inscrire. Télécharger la fiche sur les enseignements optionnels dans la [rubrique informations aux candidats](#).

EPS

- Soit une modalité de passation consistant en deux séries d'évaluations ponctuelles, une à la fin de l'année de première sur le programme de première, l'autre à la fin de l'année de terminale sur le programme de terminale ;
- Soit une modalité de passation consistant en une unique série d'évaluations ponctuelles organisées l'année de la délivrance du diplôme du baccalauréat

EPS optionnel	Forme de passage choisie lors des inscriptions aux épreuves anticipées «Evaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal »		Si passation du baccalauréat en un an
	Première Coeff 2	Terminale Coeff 2	Cycle Terminal Coeff 4
Pratique 12 pts	Parcours sauvetage aquatique	Badminton en simple	Les deux épreuves possibles en terminale
Oral 8 pts	+ oral	+ oral	+ oral renforcé :

Pour les épreuves sur le cycle terminal, les 2 APSA peuvent ne pas être passées le même jour.

Un candidat faisant l'objet d'une dispense à l'examen dans l'enseignement obligatoire d'EPS ne peut se présenter à l'évaluation de l'épreuve d'enseignement optionnel d'EPS.

CALENDRIER DE LA SESSION 2026

Le calendrier de la session 2026 du baccalauréat est consultable au Bulletin Officiel du 25 septembre 2025 sur www.education.gouv.fr ou [Bulletin officiel n° 36 du 25 septembre 2025](#)

- Une épreuve terminale écrite de philosophie : le 15 juin 2026 matin
- Deux épreuves terminales au titre des enseignements de spécialité : écrits du 16 au 18 juin 2026. Ces épreuves peuvent comporter, en plus de la partie écrite, une partie orale et/ou pratique selon la spécialité.
- Les évaluations ponctuelles au titre des enseignements communs : (histoire-géographie, LVA, LVB, enseignement moral et civique, enseignement scientifique pour le Bac général / mathématiques pour le Bac technologique, ens. optionnels) : à compter du 26 mai 2026.
- Deux épreuves ponctuelles d'EPS (2 au choix parmi : tennis de table, danse, ou demi-fond) : à compter du 22 avril 2026
- Une épreuve terminale "Grand oral" : entre le 22 juin et le 1^{er} juillet 2026
- Français écrit : le 11 juin 2026 au matin - Français oral : entre le 22 juin et le 3 juillet 2026

Fin des épreuves le 10 juillet 2026.

Le calendrier global des épreuves sera mis en ligne ultérieurement sur le [site de l'académie rubrique calendrier des épreuves](#).

CONVOCATION AUX EPREUVES

Vous serez averti.es par mail automatique de Cyclades (sur le mail utilisé pour l'inscription) de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations, à compter d'avril 2026, dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux d'épreuves. (Attention vérifier vos SPAMS !)

RESULTATS ET RELEVES DE NOTES

Les résultats du 1^{er} groupe de l'examen du baccalauréat seront consultables sur le site de l'académie (www.ac-aix-marseille.fr) rubrique Scolarité/Etudes/Examens puis Examens puis Tous les résultats.

→ **Votre relevé de notes** sera disponible sur votre espace candidat dès la publication des résultats. Vous devrez télécharger et conserver ce document précieusement car il vous sera demandé pour votre inscription dans le supérieur ou pour toute démarche d'orientation.

→ **Vos copies** seront consultables à la fin de la session sur votre espace Cyclades rubrique « Mes documents »

→ **Une attestation de langues vivantes** sera délivrée (le niveau indiqué de l'attestation est déterminé en fonction des résultats obtenus à l'évaluation ponctuelle de LVA et de LVB - cadre européen commun de référence pour les langues).

→ **Votre diplôme du baccalauréat** vous sera adressé par voie postale à l'adresse indiquée à l'inscription dans Cyclades, à l'automne 2026.

N'hésitez pas à solliciter les gestionnaires d'examen pour toutes questions ou précisions. Leurs coordonnées figurent en page 2 de cette note, en cas d'indisponibilité, vous pouvez leur adresser un mail avec vos coordonnées téléphoniques afin qu'ils puissent vous recontacter.

SITUATION DES CANDIDATS REDOUBLANTS SUITE A UN ÉCHEC A LA SESSION 2025					
CANDIDATS INDIVIDUELS en 2025-2026					
	INDIVIDUEL				
Statut candidat en 1 ^{ère} en 2023-2024	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>		
Statut candidat SESSION 2025 Année 2024-2025					
Statut candidat SESSION 2026 Année 2025-2026	INDIVIDUEL	SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE	INDIVIDUEL		SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE
	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>	
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)					
Français (*)	Peut conserver quel que soit la note <i>(coeff 10)</i>				
Philosophie (*)	Peut conserver note ≥ 10 de 2024-2025 <i>(coeff 50)</i>				
Enseignement de spécialité 1 (*)					
Enseignement de spécialité 2 (*)					
Grand oral (*)					
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation					
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 8)</i>	Conserve la note obtenue en 2023-2024 <i>(coeff 8)</i>		
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Ne conserve pas les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Conserve les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) <i>(coeff 13)</i>		
Langue vivante A					
Langue vivante B					
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)					
Enseignement moral et civique					
EPS	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 6)</i>				

SITUATION DES CANDIDATS REDOUBLANTS SUITE A UN ÉCHEC A LA SESSION 2025

CANDIDATS SCOLAIRES / CNED SCOLAIRES en 2025-2026

Statut candidat en 1 ^{ère} en 2023-2024	SCOLAIRE – CNED Scolaire			INDIVIDUEL	
				Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>
Statut candidat SESSION 2025	SCOLAIRE – CNED Scolaire			SCOLAIRE – CNED Scolaire	
Statut candidat Année 2025-2026	SCOLAIRE – CNED Scolaire	INDIVIDUEL		SCOLAIRE – CNED Scolaire	
		Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>		
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)					
Français (*)	Peut conserver note ≥ 10 de 2024-2025 <i>(coeff 50)</i>				
Philosophie (*)					
Enseignements de spécialité (*)					
Grand oral (*)					
Enseignements obligatoires ne faisant pas l’objet d’épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l’éducation					
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Conserve la note obtenue en 2023-2024 <i>(coeff 8)</i>	Inscrit à l’épreuve <i>(coeff 8)</i>	Conserve la note obtenue en 2023-2024 <i>(coeff 8)</i>	Inscrit à l’épreuve <i>(évaluation en contrôle continu par le chef d’étab.)</i> <i>(coeff 8)</i>	Conserve la note obtenue en 2023-2024 <i>(coeff 8)</i>
Histoire- Géographie / LVA / LVB / EMC	Conserve notes de 1^{ère} obtenues en 2023-2024 Inscrit aux épreuves en terminale	Ne conserve pas les notes de 1^{ère} Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Conserve les notes de 1^{ère} Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme terminal)</i> <i>(coeff 13)</i>	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Conserve les notes de 1^{ère} Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme terminal)</i> <i>(coeff 13)</i>
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)					
EPS	Inscrit à l’épreuve <i>(coeff 6)</i>				

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : *Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article* (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota bene : à la session 2026 du baccalauréat général et technologique,

Est considéré candidat redoublant, le candidat qui a présenté pour la 1^{ère} fois le baccalauréat 2025 ou 2024 (avec **interruption de scolarité en 2025 pour un cas de force majeure ou dans le cadre d'une mobilité internationale JUSTIFIÉE**)

Est considéré candidat triplant, le candidat qui a présenté pour la 1^{ère} fois le baccalauréat 2021, 2022, 2023 ou en 2024 (sans interruption de scolarité en 2025 pour un cas de force majeure ou dans le cadre d'une mobilité internationale)

Redoublement avec une interruption de scolarité de plus d'une année scolaire à compter de la session 2021 (note de service du 28/07/21 contrôle continu § 5A) :

- Si le candidat se présente sous statut scolaire : le candidat perd ses notes de premières (B) et sera évalué uniquement sur les notes de terminales et devra être convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de la spécialité suivie uniquement en classe de première.
- Si le candidat se présente sous statut individuel : le candidat est convoqué à l'ensemble des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) (y compris spécialité suivie uniquement en classe de 1^{ère})

SITUATION DES CANDIDATS TRIPLANTS SUITE A UN ÉCHEC A LA SESSION 2025				
Statut candidat SESSION 2025	SCOLAIRE – CNED Scolaire		INDIVIDUELS – ETS HORS CONTRAT	
Statut candidat SESSION 2026	SCOLAIRE – CNED Scolaire	Individuels Ets hors contrats	Individuels Ets hors contrat	SCOLAIRE – CNED Scolaire
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)				
Français (*)	Doit présenter les épreuves <i>Si le candidat a obtenu des notes ≥ 10, il peut les conserver dans le cadre des dispositions de notes pendant 5 ans à la condition de les avoir déjà conservés l'année du redoublement soit à la session 2025</i>			
Philosophie (*)	Peut conserver les notes ≥ 10 obtenues à la session 2025 <i>Une note obtenue en 2024 ne peut être conservée que si elle l'a déjà été lors de la session 2025</i>			
Enseignement de spécialité 1 et 2 (*)				
Grand oral (*)				
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation				
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve (évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) (évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle) (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle ou terminal selon le choix effectué en 2023) (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) (évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique				
EPS	Inscrit à l'épreuve (coeff 6)			

(*) **Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve** (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

CHANGEMENT DE STATUT ENTRE LA PREMIERE ET LA TERMINALE				
Note de service du 28 juillet 2021 sur le contrôle continu § 5B				
Statut candidat en 1ère	SCOLAIRE – CNED scolaire		INDIVIDUEL	
			Forme de passage	
			Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1ère et terminale <i>(programme terminal)</i>
Statut candidat en terminal	INDIVIDUEL		SCOLAIRE CNED SCOLAIRE	
	Forme de passage			
	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1ère et terminale <i>(programme terminal)</i>		
Epreuves anticipées de français	Notes conservées pour l'année de terminale (coeff 10)			
Enseignement de spécialité de 1ère	Inscrits à l'épreuve (coeff 8)	Note conservée (coeff 8)	Inscrits aux épreuves <i>(coeff 40)</i> <i>(évaluée en contrôle continu par le chef d'établissement)</i>	Note conservée (coeff 8)
Histoire-Géographie	Inscrits aux épreuves sur le programme du cycle terminal (coeff 32) <i>(ne conserve pas ses notes de 1ère)</i>	Notes de 1ère conservées et Inscrits aux épreuves de terminal (coeff 19)		Notes de 1ère conservées (coeff 13)
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique				

DISPENSES POSSIBLES POUR LES CANDIDATS TITULAIRES DU BACCALAUREAT GENERAL OU TECHNOLOGIQUE empêchant l'obtention d'une mention

Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat général ou technologique déjà titulaires d'un baccalauréat général, technologique, de technicien ou de l'enseignement du second degré, dans une autre série ou une autre voie

Candidats titulaires d'un diplôme du	Epreuves lors de la deuxième inscription au baccalauréat (*)			
	GENERAL		TECHNOLOGIQUE	
Antérieure à 2021	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves
Série ES Série L Série S Autres séries générales (**)	Français Philosophie	Deux enseignements de spécialités Grand oral	Français Philosophie	Deux enseignements de spécialités Grand oral
Série TMD Série STHR Série ST2S Série STMG Série STI2D Série STL Série STD2A Série STAV Autres séries technologiques (***)	Français	Deux enseignements de spécialités Grand oral Philosophie	Français Philosophie	Deux enseignements de Spécialités Grand oral
Postérieur à 2021	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves	Dispenses possibles	Inscrits aux épreuves
Baccalauréat général	Français Philosophie Grand oral	Deux enseignements de spécialités <i>(dont au moins un enseignement différent du baccalauréat précédemment obtenu)</i>	Français Philosophie Grand oral	Deux enseignements de spécialités
Baccalauréat technologique	Français Grand oral	Deux enseignements de spécialités Philosophie	Français Philosophie Grand oral	Deux enseignements de spécialités <i>(Si inscrit dans la même série inscrit dans un enseignement spécifique différent du baccalauréat précédemment obtenu)</i>

(*) L'article 2 de l'arrêté du 14 mai 2020 prévoit que les candidats sont dispensés du contrôle continu : Histoire Géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique, mathématiques, spécialité suivie uniquement en classe de première, EPS

(**) Philosophie-lettres (A), Economique et sociale (B), Mathématiques et sciences physiques (C), Mathématiques et sciences de la nature (D), Sciences agronomiques et techniques (D'), Mathématiques et technique (E),

(***) F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F7', F8, F9, F10, F11, F11', F12, G1, G2, G3, H, SMS, STAE, STI, STG, STPA, STT

BÉNÉFICE ET/OU CONSERVATION DE NOTES
SESSION 2026
Après un échec au baccalauréat général ou technologique

Nom, prénom du candidat : né(e) le :

Etablissement :

Date de dernière présentation du baccalauréat : (joindre le relevé de notes)

Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série ☐ Session :
 Candidat redoublant ☐ Candidat triplant ou plus ☐

Candidats redoublants à la session 2026 :

(1ère présentation du baccalauréat 2025 ou 2024 si interruption de scolarité justifiée en 2025) :

Epreuves (*)	Demande à conserver	Notes	Sessions
Français écrit (quelque soit la note)	☐ oui ☐ non		2024
Français oral (quelque soit la note)	☐ oui ☐ non		2024
Philosophie (note $\geq$ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Grand Oral (note $\geq$ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Spécialité 1 : (note $\geq$ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Spécialité 2 : (note $\geq$ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025

Candidats triplants en 2026 :

(1ère présentation du baccalauréat en 2021, 2022, 2023 ou 2024 sans interruption de scolarité justifiée en 2025)

Epreuves (*)	Demande à conserver	Notes conservées $\geq$ 10/20	Sessions
Français écrit (session 2023 et antérieures)	☐ oui ☐ non		
Français oral (session 2023 et antérieures)	☐ oui ☐ non		
Philosophie	☐ oui ☐ non		
Grand Oral	☐ oui ☐ non		
Spécialité 1 :	☐ oui ☐ non		
Spécialité 2 :	☐ oui ☐ non		

(*) Seules les notes du 1^{er} groupe peuvent être conservées.

Nota bene : Pour les triplants, seules les notes figurant sur le relevé de notes de la dernière session présentée peuvent être conservées.

Attention : faire valoir un bénéfice de notes interdira l'obtention d'une mention même si le résultat final est supérieur à 12/20.

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. Elle est définitive et les notes non conservées ne pourront pas faire l'objet d'un bénéfice de notes à une session ultérieure.

Fait à Le

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

Annexe à envoyer par mail au gestionnaire référent de votre secteur (cf début de la notice) avec copie de votre dernier relevé de notes avant le 28 novembre 2025 dernier délai

**CANDIDATS TITULAIRES D'UN BACCALAUREAT
GENERAL OU TECHNOLOGIQUE
DEMANDE DE DISPENSES D'EPREUVES
SESSION 2026**

Nom – prénom du candidat : né(e) le :

Inscrit à l'examen : ☐ Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série

☐ Candidat individuel ☐ Candidat CNED Scolaire

☐ Candidat scolaire Etablissement :

Titulaire du baccalauréat : Session :

☐ Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série

Demande, en application des articles du code de l'éducation D 334-7 et D 336-7 et de l'arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat, à être dispensé des épreuves ci-dessous :

Epreuves	Souhaite être dispensé
Français écrit	OUI ☐ NON ☐
Français oral	OUI ☐ NON ☐
Philosophie	OUI ☐ NON ☐
Grand oral terminal	OUI ☐ NON ☐

J'ai bien noté que la prise en compte de ces dispenses d'épreuves m'empêchera d'obtenir une mention pour mon examen. **Mon choix est définitif** et ne pourra pas être modifié après la clôture des inscriptions.

Fait à Le

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

**Annexe à téléverser avec la copie du diplôme du baccalauréat dont le candidat est titulaire
(un seul fichier pdf) avant le 28 novembre 2025 dernier délai**

Candidat individuel relevant du CONTROLE PONCTUEL présentant un HANDICAP ou une INAPTITUDE PERMANENTE (totale ou partielle)

Cette annexe dûment renseignée doit être téléverser en justificatif dans le compte Cyclades candidats

INFORMATIONS à remplir PAR LE CANDIDAT ou son responsable légal, si mineur

NOM : Prénom.....
 Date de naissance.....
 Téléphone : Mail :
 Adresse du candidat :
 :
 :

Diplôme présenté :

- ☐ Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique ☐ BMA
☐ Baccalauréat professionnel ☐ CAP

Certificat médical d'inaptitude à l'EPS établi par le MEDECIN TRAITANT

Je, soussigné, docteur en médecine :

Lieu d'exercice :

certifie avoir, en application du code de l'éducation (art D312-1), examiné l'élève/candidat

Nom et prénom :

et constaté ce jour, que son état de santé entraîne :

- ☐ une INAPTITUDE PARTIELLE du.....au.....inclus.

Le candidat peut subir un contrôle adapté (épreuve académique Marche en durée)

- ☐ une INAPTITUDE TOTALE du.....au.....inclus.

Le candidat est dispensé d'épreuve d'EPS

En cas d'inaptitude totale, le médecin traitant doit joindre un certificat détaillé sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire de l'éducation nationale comportant des éléments diagnostics et de suivi relatifs à la pathologie.

Ce pli sera adressé à :

Rectorat d'Aix-Marseille DIEC 3.02 EPS – Place Lucien PAYE – 13621 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Date, signature et cachet du médecin traitant :

Demande à téléverser en pièce justificative menu Inscription dans le compte Cyclades candidat

DEMANDE D'ÉTALEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES

Candidats en situation de handicap ou atteints de maladies graves

Nom – prénom du candidat :né(e) le :

Etablissement : **RNE**

Inscrits au : Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série ☐
 Niveau : Classe de première ☐ Classe de terminale ☐
pendant l'année scolaire 2025 – 2026

Je soussigné(e) (*nom, prénom*), demande en application de l'article D 351-27 du code de l'éducation à bénéficier de l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves du baccalauréat.

Dates de passation des épreuves du niveau de première (1^{ère} en deux ans)

<u>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</u>	Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2026-2027
Epreuve de spécialité suivie uniquement en 1 ^{ère}	☐	☐
Histoire-géographie	☐	☐
LVA	☐	☐
LVB	☐	☐
Enseignement scientifique (bac G) ou Mathématiques (bac T)	☐	☐
Enseignement moral et civique	☐	☐
Enseignement optionnel :	☐	☐
<u>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</u>		
Français (<i>écrit + oral indissociables</i>)	☐	☐

Dates de passation des épreuves du niveau de terminale (terminale en deux ans)

<u>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</u>	Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2026-2027
Histoire géographie	☐	☐
LVA	☐	☐
LVB	☐	☐
Enseignement scientifique (bac. G) ou Mathématiques (bac T)	☐	☐
Enseignement moral et civique	☐	☐
Enseignement optionnel :	☐	☐
<u>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</u>		
Spécialité	☐	☐
Spécialité	☐	☐
Philosophie	☐	☐
Grand oral	☐	☐
EPS	☐	☐

Fait à Le .../.../.... Signature du candidat

Et/ou responsable légal si mineur

Demande à téléverser en pièces jointes (fichier pdf) à la demande d'aménagements sur le serveur AMEX.

DEMANDE D'ÉTALEMENT DE PASSAGE DES ÉPREUVES

Candidats sportifs de haut niveau (SHN)

Nom – prénom du candidat :né(e) le :

Etablissement : RNE

Inscrits au : Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série ☐
 Niveau : Classe de première ☐ Classe de terminale ☐
pendant l'année scolaire 2025-2026

Je soussigné(e) (*nom, prénom*), demande à bénéficier de l'étalement sur plusieurs sessions du passage des épreuves du baccalauréat.

Etalement des épreuves du niveau de première (1^{ère} en deux ans)

<u>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</u>	Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2026-2027
Epreuve de spécialité suivie uniquement en 1 ^{ère}	☐	☐
Histoire-géographie	☐	☐
LVA	☐	☐
LVB	☐	☐
Enseignement scientifique (bac G) ou Mathématiques (bac T)	☐	☐
Enseignement moral et civique	☐	☐
Enseignement optionnel :	☐	☐
<u>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</u>	☐ Juin ☐ Septembre	☐ Juin ☐ Septembre
Français (<i>écrit + oral indissociables</i>)		

Etalement des épreuves du niveau de terminale (terminale en deux ans)

<u>Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales</u>	Année scolaire 2025-2026	Année scolaire 2026-2027
Histoire géographie	☐	☐
LVA	☐	☐
LVB	☐	☐
Enseignement scientifique (bac. G) ou Mathématiques (bac T)	☐	☐
Enseignement moral et civique	☐	☐
Enseignement optionnel :	☐	☐
<u>Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales</u>		
Spécialité	☐ Juin ☐ Septembre	☐ Juin ☐ Septembre
Spécialité	☐ Juin ☐ Septembre	☐ Juin ☐ Septembre
Philosophie	☐ Juin ☐ Septembre	☐ Juin ☐ Septembre
Grand oral	☐ Juin ☐ Septembre	☐ Juin ☐ Septembre
EPS	☐	☐

Fait à Le .../.../....

Signature du candidat
Et/ou responsable légal si mineur

Signature et tampon
du chef d'établissement

Annexe à envoyer par mail au gestionnaire référent de votre secteur (cf début de la notice) avec copie de votre justificatif statut Sportif de Haut Niveau avant le 28 novembre 2025 dernier délai

BACCALAUREATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

SESSION 2026

Inscription Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Sont concernés :

Les candidats, y compris les redoublants qui se représentent à la session 2026, appartenant ou ayant appartenu au moins une fois pendant leur cursus de la seconde à la terminale à l'une des catégories suivantes **jusqu'au 31 décembre 2025** :

- a) les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut-niveau (Élite, Senior, Jeune) arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- b) les sportifs inscrits sur la liste des « Espoirs » arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- c) les sportifs inscrits sur la liste des partenaires d'entraînement arrêtée par le ministère chargé des sports ;
- d) les sportifs ne figurant pas sur les listes ministérielles et appartenant à des structures d'entraînement labellisées par le ministère chargé des sports (Pôle France, Pôle France Jeunes, Pôle Espoir) ;
- e) les sportifs appartenant à un centre de formation d'un club professionnel et bénéficiant d'une convention de formation prévue à l'article L. 211-5 du code du sport ;
- f) les juges et arbitres inscrits sur la liste de haut niveau établie par le ministère chargé des sports.

Les candidats inscrits dans le plan de performance fédéral.

NOM :

Prénom :

Spécialité sportive :

Fédération d'affiliation :

Etablissement :

Ville :

Classe : Première ☐ Terminale ☐

Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique ☐ Série :

Je sollicite un aménagement de la forme de passage des épreuves :

Non ☐ ainsi les épreuves seront évaluées en contrôle continu (*en CCF pour l'EPS avec valorisation de la spécialité sportive avec la note de 20/20*)

Oui ☐ si oui précisez quelles épreuves seront présentées sous la forme ponctuelle en fin d'année :

☐ **Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales** (histoire-géographie, LVA, LVB, Enseignement scientifique ou mathématiques, EMC, enseignement de spécialité suivie uniquement en première)

☐ **Epreuve d'EPS**, si forme ponctuelle en fin de terminale, le candidat choisit d'être évalué sur **une** des activités parmi les trois proposées : ☐ Demi-fond 800m ☐ Danse ☐ Tennis de table (*avec valorisation de la spécialité sportive avec la note de 20/20*)

Fait à

Le

**Signature du candidat
Et/ou de son représentant légal**

**Signature et tampon
du chef d'établissement**

Annexe à envoyer par mail au gestionnaire référent de votre secteur (cf début de la notice) avec copie de votre justificatif statut Sportif de Haut Niveau avant le 28 novembre 2025 dernier délai

Candidat SHN	Pas d'aménagement accordé	Aménagement accordé sur justificatifs
Enseignement EPS obligatoire		
Présence en cours	L'élève participe à tous les cours	L'élève participe à tous les cours hors ceux justifiés par les contraintes sportives
Evaluation en contrôle continu	L'élève est évalué en contrôle continu (bulletin trimestriel ou semestriel) comme ses camarades de groupe dans chaque activité programmée.	
Examens		
Demandes d'aménagements	L'aménagement doit être demandé à la Division des Examens dès la rentrée. Il doit être argumenté et justifié pour des raisons d'absences liées aux contraintes sportives (compétitions, regroupements nationaux...). S'il est accordé, une concertation avec l'enseignant d'EPS est faite pour définir le menu optimal pour le candidat SHN en tenant compte des contraintes ci-après.	
Modalités d'évaluation	3 CCF (Bacs) ou 2 CCF (CAP)	2 CCF ou lieu de 3 ou EPO
Si évalué en CCF (contrôle en cours de formation)	1. La spécialité du SHN appartient à l'un des champs d'apprentissage (CA) du ou des menus certificatifs prévus sur la plage horaire d'EPS du candidat - L'élève est obligé de choisir un menu intégrant le CA de sa spécialité - Il est évalué en CC dans ce CA. En CCF, il bénéficie de 20/20 dans ce CA au titre de sa spécialité sportive.	
	Dans les autres CA : évaluation en CCF selon les mêmes modalités que les autres élèves (il n'a donc pas automatiquement 20/20 pour chacun de ces CCF)	Parmi les CA restants, détermination du CA le plus impacté et de celui le moins impacté par les absences justifiant les mesures d'aménagement, puis : - Évaluation en CCF selon les mêmes modalités que les autres élèves dans le CA le moins impacté (il n'a donc pas automatiquement 20/20 pour ce CCF) - Dispense d'évaluation dans le CA le plus impacté et note 20/20 pour la spécialité sportive
	2. CA de la spécialité du SHN absent dans les propositions de l'établissement sur la plage horaire d'EPS du candidat - Une fois le menu choisi, en concertation avec l'enseignant, l'élève SHN précise quel CA (et donc quelle activité) se substituera au CA de la spécialité - Évaluation en CC dans ce CA. En CCF il bénéficie de 20/20 dans ce CA au titre de sa spécialité	
Si évalué en EPO (épreuves ponctuelles obligatoires)	Dans les autres CA : évaluation en CCF selon les mêmes modalités que les autres élèves (il n'a donc pas automatiquement 20/20 pour chacun de ces CCF)	Parmi les CA restants, détermination du CA le plus impacté et de celui le moins impacté par les absences justifiant les mesures d'aménagement, puis : - Évaluation en CCF selon les mêmes modalités que les autres élèves dans le CA le moins impacté (il n'a donc pas automatiquement 20/20 pour ce CCF) - Dispense d'évaluation dans le CA le plus impacté et note 20/20 pour la spécialité sportive.
	À son inscription à l'examen, le candidat choisit les activités dans la liste proposée. Il a le bénéfice du 20/20 sur sa spécialité sportive. Il est évalué selon les référentiels nationaux propres aux épreuves ponctuelles.	

DEMANDE DE BÉNÉFICE DE NOTES inférieures à 10/20

Baccalauréats général et technologique - SESSION 2026

Candidats redoublants ou triplants en situation de handicap ou atteints de maladies graves

Nom – prénom du candidat :né(e) le :

Etablissement :

Candidat(e) redoublant(e) ou triplant(e) présentant l'examen du :

☐ Baccalauréat général

☐ Baccalauréat technologique série

Je soussigné (e) Candidat(e) au baccalauréat, demande
à conserver le bénéfice de la (des) note (s) suivante (s) de la session

Je joins cette annexe à ma demande d'aménagements d'examens que j'effectue parallèlement sur AMEX.

Epreuves	Notes ≤ 10	Année d'obtention
Français écrit (*)		
Français oral (*)		
Philosophie		
Grand Oral		
Spécialité 1 :		
Spécialité 2 :		

(*) Les candidats redoublants de terminale ont le choix de conserver de plein droit les notes obtenues aux épreuves anticipées de français. Il n'est donc inutile que les candidats en situation de handicap en fassent la demande.

IMPORTANT : le candidat doit impérativement joindre à cette demande la photocopie de son dernier relevé de notes du baccalauréat.

A le Signature du candidat
et représentant légal si mineur

Avis du chef d'établissement :

.....
.....
.....

A le Signature du chef d'établissement

Copie à téléverser dans AMEX lors de la demande d'aménagements d'examen.

DEMANDE DE DISPENSE DE L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DE LVB

Baccalauréats général et technologique

SESSION 2026

Je soussigné (e)

Candidat(e) au baccalauréat général ☐ technologique ☐ Série :

Scolarisé(e) moins de deux années immédiatement avant la rentrée en classe de terminale dans un autre pays autre que la France dans lequel la LVB n'est pas un enseignement obligatoire,

Demande, en application de l'arrêté du 6 novembre 2019, à être dispensé(e) de l'évaluation obligatoire de LVB.

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. Elle est définitive.

Fait à Le

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

Tampon et signature du chef d'établissement
(si scolarisé)

Annexe à envoyer par mail au gestionnaire référent de votre secteur (cf début de la notice) avec copie de tout document de deux ans pouvant justifier votre parcours scolaire à l'étranger avant le 28 novembre 2025 dernier délai

CANDIDAT ISSU DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
DEMANDE DE DISPENSE D'ÉPREUVES OBLIGATOIRES
Aux baccalauréats général et technologique SESSION 2026

Je soussigné (e)

Candidat(e) à la session 2025 du baccalauréat général ☐ technologique ☐ Série :

Scolarisé(e) en 2024 / 2025 en :

☐ Voie professionnelle **avec LVB** Classe de : Spécialité :

☐ Voie professionnelle **sans LVB** Classe de : Spécialité :

Demande, en application de l'arrêté du 6 novembre 2019, à être dispensé(e) de :

- ☐ Evaluations obligatoires de LVB
- ☐ Épreuves anticipées de français écrites et orales

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. Elle est définitive.

Fait à Le

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

Tampon et signature du chef d'établissement
(si scolarisé)

Annexe à envoyer par mail au gestionnaire référent de votre secteur (cf début de la notice) avec copie de votre relevé de notes du baccalauréat professionnel ou des 3 bulletins trimestriels de l'année 2024-2025 effectuée en voie professionnelle avant le 28 novembre 2025 dernier délai